

NATURA 2000

« Anse de Vauville »

ZSC – FR2502019

« Banc et récifs de Surtainville »

ZSC – FR2502018

COPIL de validation du DOCOB

Barneville-Carteret, 30 septembre 2025

01

ACCUEIL et PROPOS INTRODUCTIFS

02

PRÉSENTATION du programme de MESURES du DOCUMENT d'OBJECTIFS

03

PRÉSENTATION de la CHARTE NATURA 2000

04

PROPOSITION de VALIDATION du programme de MESURES, de la CHARTE et du DOCUMENT d'OBJECTIFS

05

DÉSIGNATION des STRUCTURES ANIMATRICES et INFORMATION sur les ÉTAPES à VENIR

06

QUESTIONS DIVERSES

01

ACCUEIL et PROPOS INTRODUCTIFS

02

PRESENTATION du programme de MESURES du DOCUMENT d'OBJECTIFS

03

PRÉSENTATION de la CHARTE NATURA 2000

04

PROPOSITION de VALIDATION du programme de MESURES, de la CHARTE et du DOCUMENT d'OBJECTIFS

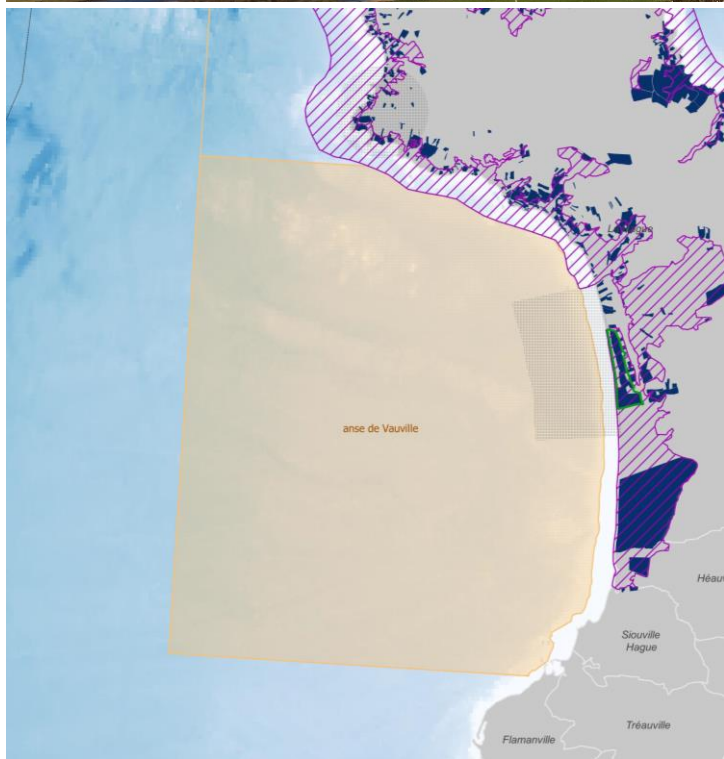
05

DESIGNATION des STRUCTURES ANIMATRICES et INFORMATION sur les ETAPES à VENIR

06

QUESTIONS DIVERSES

Désignation et périmètre des sites



Site « Anse de Vauville » ZSC – FR2502019

Date de transmission à la Commission Européenne :
30/06/2008

(Proposition de désignation du site comme SIC « Anse de Vauville »)

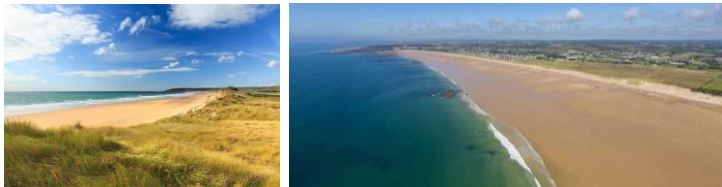
Publication de l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC :
01/10/2014

Lancement de l'élaboration du DOCOB de la ZSC :
01/06/2018

Superficie totale : 13 058 ha

Pourcentage de superficie marine : 100 %

Désignation et périmètre des sites



Site « Banc et récifs de Surtainville » ZSC – FR2502018



Date de transmission à la Commission Européenne :
30/06/2008

(Proposition de désignation du site comme SIC « Banc et récifs de Surtainville »)

Publication de l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC :
01/10/2014

Lancement de l'élaboration du DOCOB de la ZSC :
01/06/2018

Superficie totale : 14 053 ha

Pourcentage de superficie marine : 100 %

ZSC « Anse de Vauville »

ZSC « Banc et récifs de Surtainville »

- 4 espèces inscrites à l'annexe 2 de la DHFF
- 4 types d'habitats (HIC) inscrits à l'annexe 1 de la DHFF → se déclinent en 8 habitats élémentaires



Grand dauphin



Marsouin commun



Phoque gris



Phoque veau-marin



Sables grossiers et graviers



Roche infralittorale en mode exposé



Sable moyen dunaire



Sables hétérogènes envasés



Roches ou blocs côtiers



Roche médiolittorale en mode abrité



Roche médiolittorale en mode exposé



Sables des hauts de plage à Talitres

Sites Natura 2000 – autorité administrative

1 **ZSC FR2502019**
exclusivement marin



Anse de Vauville

1 **ZSC FR2502018**
exclusivement marin



Banc et récifs de Surtainville

2 sites exclusivement **marins** :

Présidence du Préfet maritime de
la Manche et de la mer du Nord



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**1 DOCOB
commun**

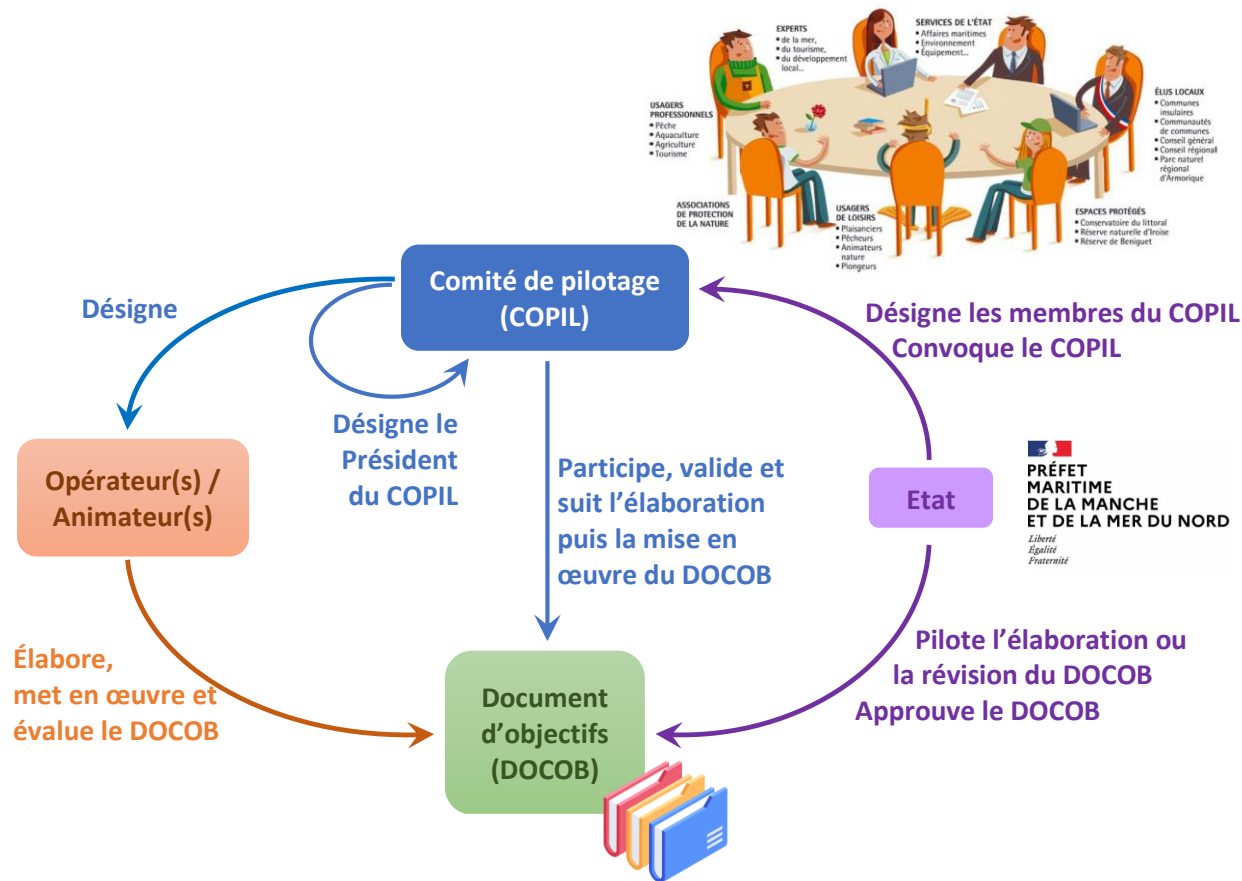


OFB opérateur principal



CRPME opérateur technique

Sites Natura 2000 – gouvernance



Sites Natura 2000 – Concertation



Des réunions, des COPILs et des groupes de travail depuis 2018

Tous les comptes-rendus, les présentations, les documents Natura 2000 sont téléchargeables sur : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>

Sites Natura 2000 – Concertation

Groupe de travail

GT 1 Patrimoine marin / 25 mars 2019
GT 2 Usages / 28 juin 2019
GT 3 Objectifs / 14 octobre 2019

Réunions d'information

Collectivités + acteurs de la plaisance / 15 mars 2019

Enquêtes pêche professionnelle

31 janvier, 26-28 février, 18-20 mars, 17-18-19 avril,
13 mai, 22 novembre 2019

Enquête CROSS Jobourg

5 mars 2019

Enquête Usages loisirs

15 mars, 21 mai, 24 juin 2019

Enquêtes Scientifiques (habitats/espèces)

4 février, 24 juin, 6 septembre 2019

Groupe de travail

GT 4 Mesures de gestion hors
pêche pro / 6 juillet 2021

Rencontres acteurs

CAC / 7 décembre 2021

Rencontres acteurs

- Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin / 10 janvier 2022
- Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée de Normandie / 11 janvier 2022
- Commune de La Hague et commune déléguée de Vauville / 14 janvier 2022
- Commune déléguée de Vasteville / 17 janvier 2022
- SYMEL / 20 janvier-9 mars 2022
- DIRM Manche – mer du Nord / 25 janvier 2022
- Groupe Mammalogique Normand / 27 janvier-22 mars 2023
- Commune de Barneville Carteret / 27 janvier 2022
- Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette / 31 janvier 2022
- Communauté d'Agglomération du Cotentin / 8 février 2022
- DDTM 50 / 14 février 2022
- GEOPARC et opération Grand site / 22 février 2022
- Association des pêcheurs plaisanciers de la Côte des Isles / 4 mars 2022
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord / 29 avril-17 mai 2022

Groupe de travail

GT 7 Pêche professionnelle / 15 mars 2024
GT 8 Charte Natura 2000 / 3 septembre 2024

Réunion Restitution

22 nov 2024

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

COPIL installation

1^{er} juin 2018

Réunion d'information

Pêche professionnelle / 05 novembre 2018

Enquêtes Usages loisirs

22-30 novembre, 3-10 décembre

COPIL validation

« Diagnostic et Objectifs »

28 janvier 2020

Rencontre acteurs

Marine Nationale / 18 janvier-30 mars 2023
Agence de l'Eau Seine Normandie / 15 mars 2023

Groupe de travail

GT 5 Mesures de gestion hors pêche pro / 14 avril 2023
GT 6 Mesures de gestion spécifique à la pêche professionnelle
/ 30 juin 2023

COPIL validation du DOCOB

30 septembre 2025

Sites Natura 2000 – DOCOB

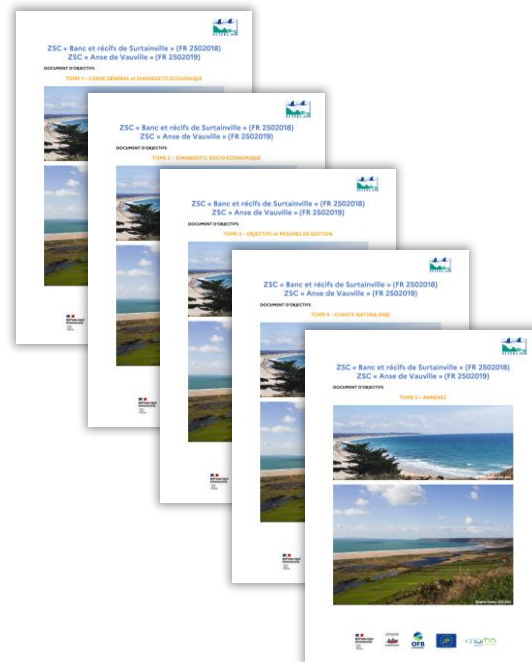
DOCOB Tome 1 : Cadre général et diagnostic écologique

DOCOB Tome 2 : Diagnostic socio-économique

DOCOB Tome 3 : Objectifs et mesures de gestion

DOCOB Tome 4 : Charte Natura 2000

DOCOB Tome 5 : Annexes



<https://reseau-manchemerduord.n2000.fr/>

Les mammifères marins



Grand dauphin



Marsouin commun



Phoque gris



Phoque veau-marin

Les niveaux d'enjeu et les états de conservation

Code DHFF	Mammifères marins	Niveau d'enjeu	DHFF (2013-2018)	Expertise locale (2020)
			État de conservation ATL-MANCHE	État de conservation golfe normand-breton (terminologie DHFF*)
SITES NATURA 2000 « BANC ET RECIFS DE SURTAINVILLE » et « ANSE DE VAUVILLE »				
1349	Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) (écotype côtier)	Fort	U1	Bon (FV)
1351	Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>)	Moyen	U1	Non évalué (NE)
1365	Phoque veau marin (<i>Phoca vitulina</i>)	Secondaire	FV	Non évalué (NE)
1364	Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>)	Secondaire	FV	Non évalué (NE)

*DHFF : Mauvais (U2), Défavorable inadéquat (U1), Favorable (FV), Inconnu (XX), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE)



Tome 1

Les objectifs à long terme

Code DHFF	Mammifères marins	Objectif à long terme (OLT)
SITES NATURA 2000 « BANC ET RECIFS DE SURTAINVILLE » et « ANSE DE VAUVILLE »		
1349	Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) (écotype côtier)	OLT1 - Maintenir en bon état de conservation la population côtière de Grand dauphin du golfe normand-breton pour contribuer au rétablissement d'un bon état de conservation de la population Manche-Atlantique
1351	Marsouin commun (<i>Phocoena phocaena</i>)	OLT2 - Contribuer au rétablissement d'un bon état de conservation de la population de Marsouin commun
1365	Phoque veau marin (<i>Phoca vitulina</i>)	OLT3 - Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau marin et le Phoque gris
1364	Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>)	

Validé en COPIL
(28 janvier 2020)



Tome 1

Les habitats marins



Sable moyen dunaire



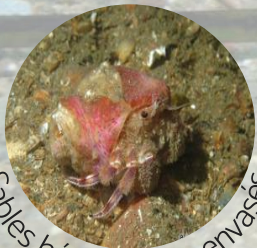
Sables grossiers et graviers



Roche infralittorale en mode exposé



Roches ou blocs côtiers



Sables hétérogènes envasés



Roche médiolittorale en mode abrité



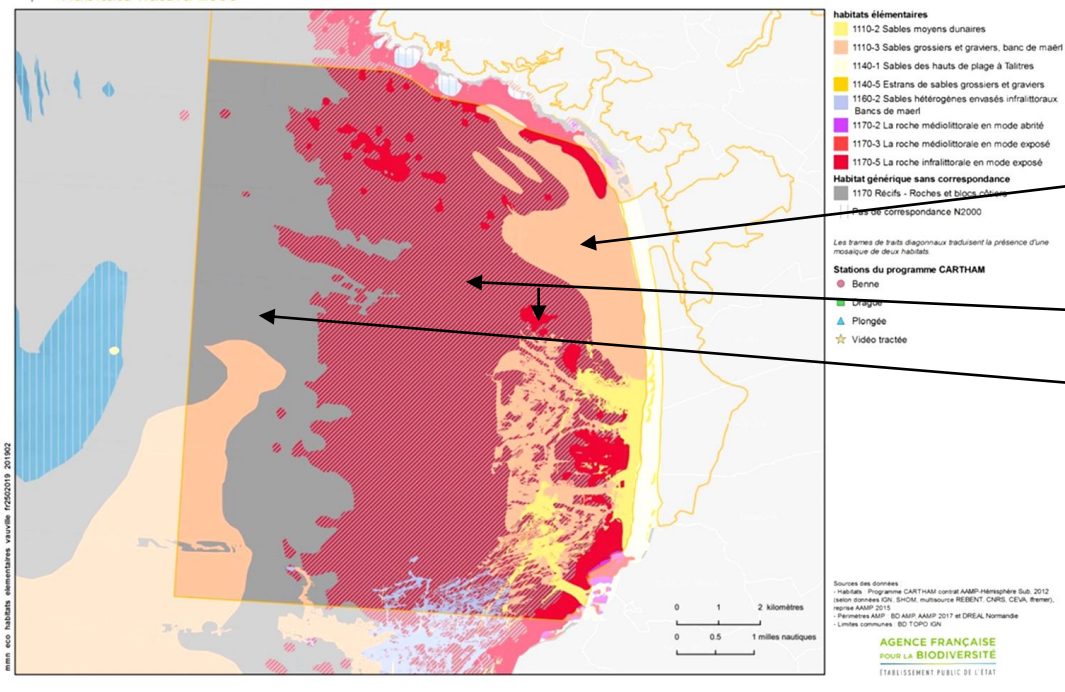
Sables des hauts de plage à Talitres



Roche médiolittorale en mode exposé

ANSE DE VAUVILLE - SITE NATURA 2000 FR2502019

Habitats natura 2000



Zone	Habitat	Code	Anse de Vauville	
			Superficie habitat	Ha (% site)
SUBTIDALE	Sables moyens dunaires	1110-2	437	(3,3%)
	Sables grossiers et graviers	1110-3	2473	(18,9%)
	Sables hétérogènes envasés infralittoraux – bancs de maërl	1160-2	132	(1%)
	Roches infralittorales en mode exposé	1170-5	3619	(27,7%)
	Récifs non décrits : Roches et blocs côtiers	1170 ND	6373	(48,8%)
INTERTIDALE & SUPRALITTORALE	Sables de hauts de plage à Talitres	1140-1	14	(<0,5%)
	Roches médiolittorales	1170-2 et 1170-3	10	(<0,5%)



Fougère de mer
Dictyopteris polypodioides



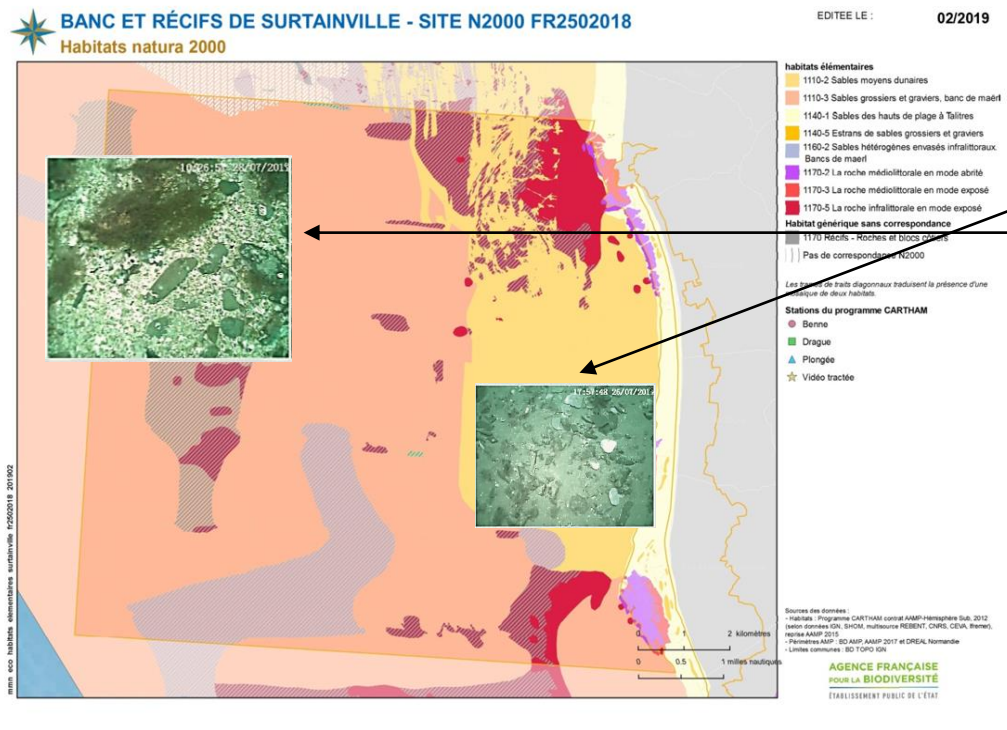
Laminaire rugueuse
Laminaria hyperborea



Dulse
Palmaria palmata



Plocamium cartilagineux
Plocamium cartilagineum



Zone	Habitat	Code	Banc et récifs de Surtainville Superficie habitat Ha (% site)
SUBTIDALE	Sables moyens dunaires	1110-2	2917 (20,8%)
	Sables grossiers et graviers	1110-3	8499 (60,5%)
	Sables hétérogènes envasés infralittoraux – bancs de maërl	1160-2	621 (4,4%)
	Roches infralittorales en mode exposé	1170-5	921 (6,6%)
	Récifs non décrits : Roches et blocs côtiers	1170 ND	980 (7,0%)
INTERTIDALE & SUPRALITTORALE	Sables de hauts de plage à Talitres	1140-1	43 (<0,5%)
	Roches médiolittorales	1170-2 et 1170-3	43 (<0,5%)



Flion aplati
(*Donax variegatus*)
sur **Sable Moyen**
dunaire



Buccin commun
(*Buccinum undatum*)
sur **Sable Moyen**
dunaire



Amande de mer
(*Glycymeris glycymeris*)
sur **Sables grossiers et**
graviers

Les niveaux d'enjeu et les états de conservation

Code DHFF	Habitats marins	Niveau d'enjeu	État de conservation dans les sites (terminologie DHFF*)
SITE NATURA 2000 « BANC ET RECIFS DE SURTAINVILLE »			
1110	1110-2 Sables moyens dunaires	Moyen	Inconnu (XX)
	1110-3 Sables grossiers et graviers (inc 1160-2 Sables hétérogènes envasés)	Fort	Inconnu (XX)
1170	1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	Moyen	Bon (FV)
	1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers	Moyen	Bon (FV)
SITE NATURA 2000 « ANSE DE VAUVILLE »			
1110	1110-2 Sables moyens dunaires	Secondaire	Inconnu (XX)
	1110-3 Sables grossiers et graviers	Moyen	Inconnu (XX)
1160	1160-2 Sables hétérogènes envasés	Secondaire	Inconnu (XX)
1170	1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	Fort	Bon (FV)
	1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers	Fort	Bon (FV)

*DHFF : Mauvais (U2), Défavorable inadéquat (U1), Favorable (FV), Inconnu (XX), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE)



Tome 1

Les objectifs à long terme

Code DHFF	Habitats marins	Objectif à long terme (OLT)	Validé en COPIL (28 janvier 2020)
SITE NATURA 2000 « BANC ET RECIFS DE SURTAINVILLE »			
1110	1110-2 Sables moyens dunaires	OLT4 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat et ses fonctionnalités en fonction de son état actuel	
	1110-3 Sables grossiers et graviers (inc 1160-2 Sables hétérogènes envasés)		
1170	1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	OLT5 - Maintenir le bon état de conservation de l'habitat	
	1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers		
SITE NATURA 2000 « ANSE DE VAUVILLE »			
1110	1110-2 Sables moyens dunaires	OLT6 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat et ses fonctionnalités en fonction de son état actuel	
	1110-3 Sables grossiers et graviers		
1160	1160-2 Sables hétérogènes envasés		
1170	1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	OLT7 - Maintenir le bon état de conservation de l'habitat	
	1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers		

Validé en COPIL
(28 janvier 2020)

*DHFF : Mauvais (U2), Défavorable inadéquat (U1), Favorable (FV), Inconnu (XX), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE)



Tome 1

01

ACCUEIL et PROPOS INTRODUCTIFS

02

PRESENTATION du programme de MESURES du DOCUMENT d'OBJECTIFS

03

PRÉSENTATION de la CHARTE NATURA 2000

04

PROPOSITION de VALIDATION du programme de MESURES, de la CHARTE et du DOCUMENT d'OBJECTIFS

05

DESIGNATION des STRUCTURES ANIMATRICES et INFORMATION sur les ETAPES à VENIR

06

QUESTIONS DIVERSES

Mammifères marins

Limitier le
dérangement
anthropique
(OO1)

Maintenir ou réduire
le niveau de bruit
continu (OO2)

Eviter la perturbation
par bruit impulsif (OO3)

Habitats marins

Limitier les impacts des modifications
des conditions hydrographiques (OO5)

Limitier les pertes et
perturbations
physiques (OO4)

Mammifères marins

Limiter le dérangement anthropique (OO1)

Eviter la perturbation par bruit impulsif (OO3)

Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu (OO2)

Habitats marins

Limiter les impacts des modifications des conditions hydrographiques (OO4)

Limiter les pertes et perturbations physiques (OO5)

Mammifères marins + Habitats marins

Réduire les apports et la présence des déchets en mer et sur le littoral (OOT1) / ...issus des activités, usages et aménagements maritimes (OOT2)

Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants (OOT3 / OOT4 / OOT5) / Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets (OOT6)

Promouvoir et soutenir les aires marines éducatives (FCR1)

Promouvoir les sciences participatives (FCR2)

Communiquer sur le milieu marin et ses enjeux (FCR3)

Actualiser et Analyser les données et informations (FCR6) / Centraliser et Faciliter le partage de l'information (FCR7)

Animer et mettre en œuvre le DOCOB (FCR4)

Assurer une bonne articulation avec les autres pp (FCR5)

Améliorer l'acquisition générale des connaissances (FCR8)

Faciliter l'intégration des enjeux Natura 2000 / services états (FCR9)



**Mesures de
réduction des
pressions (7)**



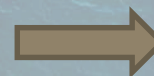
**Mesures de communication,
sensibilisation, éducation à
l'environnement (9)**



**Mesures de suivi et
d'amélioration des
connaissances
scientifiques (11)**



**Mesures de
gouvernance (10)**



Tome 3

Synthèse des mesures de gestion

Mesures de réduction des pressions (7)



Thème	Code	Mesures de réduction des pressions (PRE)	Priorité
A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire	PRE-1	Renforcer les opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel	1
	PRE-2	Appliquer des mesures de prévention en éloignant les mammifères marins avant les opérations émettrices de bruits impulsifs	2
	PRE-3	Réaliser des opérations de nettoyage et de collecte de déchets en mer	3
	PRE-4	Produire des avis techniques et des recommandations à la demande des services instructeurs (évaluations des incidences ou études d'impacts déposées par les porteurs de projets)	1
	PRE-5	Encadrer l'activité au chalut de fond (tout engin)	1
	PRE-6	Encadrer l'activité à la drague (site « Anse de Vauville »)	1
	PRE-7	Encadrer l'activité à la drague (site « Banc et récifs de Surtainville »)	1

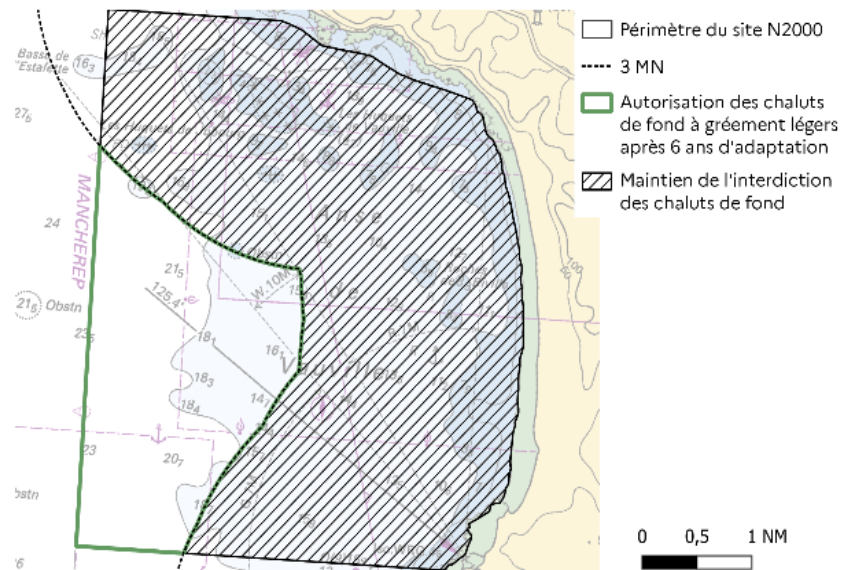
PRE-5

Encadrer l'activité au chalut de fond (tout engin)

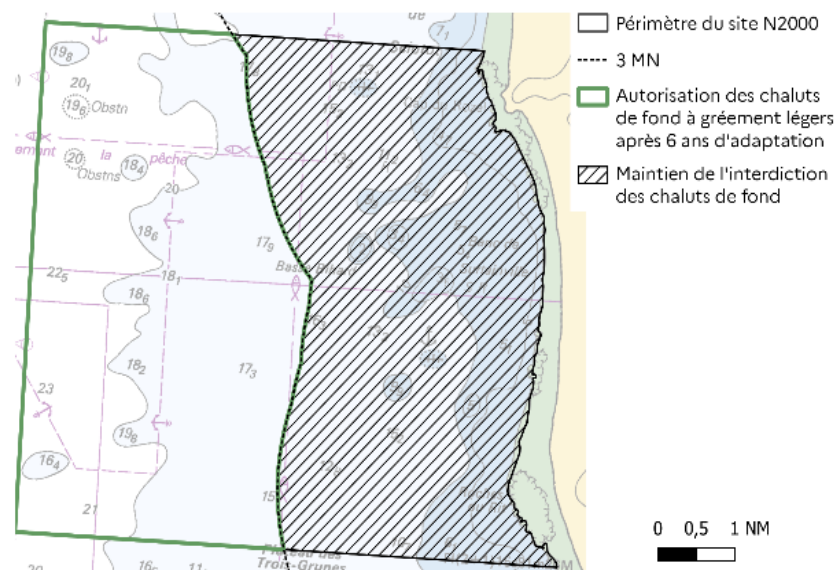
Dans la bande des 3 MN : Maintien de l'interdiction du chalut de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS).

Au-delà de la bande des 3 MN : Maintien de l'autorisation du chalut de fond (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS) uniquement pour les gréements légers (exerçant une pression inférieure à 10mbar), sans préjudice de l'application de l'ensemble des dispositions réglementaires applicables aux activités de pêche (Code rural et de la pêche maritime, Réglementation communautaire). Une période d'adaptation de 6 ans est prise en compte à compter de l'arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB.

FR2502019 - Anse de Vauville

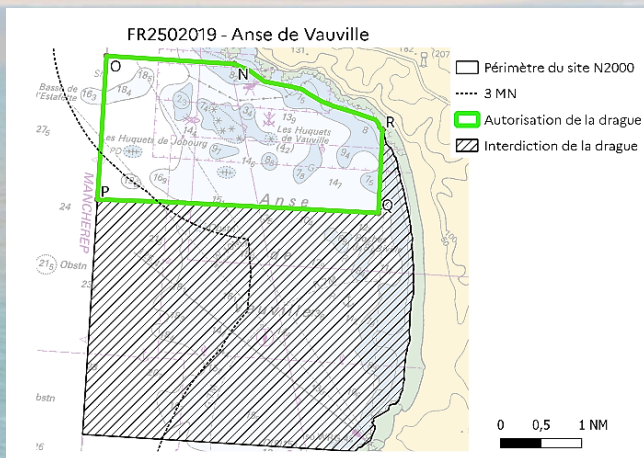


FR2502018 - Banc et récifs de Surtainville



Encadrer l'activité à la drague (site « Anse de Vauville »)

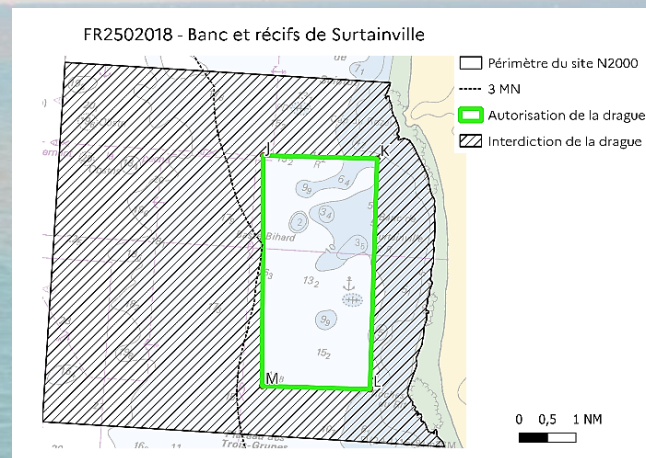
Les activités de pêche à la drague (DRB, DHB) sont interdites dans le site Natura 2000 « Anse de Vauville », à l'exception de la zone dont les coordonnées géographiques sont indiquées ci-dessous (degrés décimaux / degrés-minutes-secondes), sans préjudice de l'application de l'ensemble des dispositions réglementaires applicables aux activités de pêche (Code rural et de la pêche maritime, Réglementation communautaire).



Point	latitude	longitude
N	49.45971436646826 / 49° 27'34,9717" N	-1.9085724653941267 / 1°54'30,8609" W
O	49.46083932131527 / 49°27'39,0216" N	-1.857452883454231 / 1°51'26,8304" W
P	49.39326140343483 / 49°23'35,7411" N	-1.85427530545715 / 1°51'15,3911" W
Q	49.39226248487706 / 49°23'32,1449" N	-1.902627069568999 / 1°54'9,4575" W

Encadrer l'activité à la drague (site « Banc et récifs de Surtainville »)

Les activités de pêche à la drague (DRB, DHB) sont interdites dans le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville », à l'exception de la zone dont les coordonnées géographiques sont indiquées ci-dessous (degrés décimaux / degrés-minutes-secondes), sans préjudice de l'application de l'ensemble des dispositions réglementaires applicables aux activités de pêche (Code rural et de la pêche maritime, Réglementation communautaire).



Point	latitude	longitude
J	49.45971436646826 / 49° 27'34,9717" N	-1.9085724653941267 / 1°54'30,8609" W
K	49.46083932131527 / 49°27'39,0216" N	-1.857452883454231 / 1°51'26,8304" W
L	49.39326140343483 / 49°23'35,7411" N	-1.85427530545715 / 1°51'15,3911" W
M	49.39226248487706 / 49°23'32,1449" N	-1.902627069568999 / 1°54'9,4575" W

Synthèse des mesures de gestion

Mesures de communication, sensibilisation, éducation à l'environnement (9)



Thème	Code	Mesures de communication/sensibilisation/éducation à l'environnement (COM)	Priorité
B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	COM-1	Sensibiliser aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et au cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins	1
	COM-2	Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion de échouages de mammifères marins sur les plages	3
	COM-3	Déchets à terre : Promouvoir (i) les programmes de prévention et de réduction des déchets en général ; (ii) des manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral	3
		Déchets en mer : Promouvoir les applications de sciences participatives tels que Fish&Click (qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés) et ObsenMer (observations de macrodéchets en mer)	2
		Promouvoir auprès des navigateurs des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques	2
		Sensibiliser, informer sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets	3
	COM-4	Sensibiliser les usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénages portuaires et élaboration d'outils de communication	3
	COM-5	Communiquer, promouvoir et accompagner des classes dans la création et la mise en place d'Aires Marines Educatives	2
	COM-6	Promouvoir des dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites	1
	COM-7	Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication	3
	COM-8	Réaliser des projets de communication conjoints avec les partenaires locaux	2
	COM-9	Développer des outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences	2



COM-5

Communiquer, promouvoir et accompagner des classes dans la création et la mise en place d'Aires Marines Educatives

Zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par des élèves suivant des principes définis par une charte. Elles constituent un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par le jeune public

COM-1

Sensibiliser aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et au cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins

Inciter les usagers de la plaisance et des sports nautiques à adopter les bonnes pratiques en leur présence et les engager à l'identification et la déclaration des espèces rencontrées via l'application smartphone gratuite dédiée (OBSenMer)

COM-6

Promouvoir des dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites

Communiquer et sensibiliser les acteurs locaux, les porteurs de projet en mer et le public sur les enjeux du patrimoine naturel marin, sur les objectifs et mesures de gestion des sites Natura 2000 à travers différents formats et lieux de diffusion

Synthèse des mesures de gestion

Mesures de gouvernance (10)



Thème	Code	Mesures de gouvernance (GOUV)	Priorité
C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, et contribuer aux mesures en faveur du milieu marin	GOUV-1	Participer aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques, etc.) dans ou à proximité des sites	2
	GOUV-2	Contribuer au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles (POLMAR)	3
	GOUV-3	Soutenir les ports de Diélette et Carteret à la démarche d'obtention de la certification européennes « ports propres »	2
	GOUV-4	Mettre en œuvre des mesures de gestion du Document d'objectifs des sites Natura 2000	1
	GOUV-5	Réaliser les fonctions administratives diverses en lien avec la mise en œuvre des sites Natura 2000	1
	GOUV-6	Participer aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.)	1
		Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux	
	GOUV-7	Soutenir la réalisation d'actions mutualisées entre parties prenantes	2
	GOUV-8	Concevoir et mettre à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation des OLT/OO/OOT/FCR	1
		Réaliser une analyse critique de l'évolution des indicateurs et de l'efficacité des mesures de gestion associées	
	GOUV-9	Suivre les nouvelles autorisations et les demandes de renouvellement d'autorisation de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 par les services instructeurs	2
		Assurer une veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites	2
	GOUV-10	Encourager les acteurs à adhérer à la charte Natura 2000	2



GOUV-6

Participer aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.) / Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux

Favoriser l'articulation des actions du DOCOB avec les projets, actions et programmes prévus par les autres politiques publiques actives, tant sur le périmètre des sites, qu'en lien avec des sites Natura 2000 voisins

GOUV-8

Concevoir et mettre à jour du tableau de bord des indicateurs ... / Réaliser une analyse critique de l'évolution des indicateurs et de l'efficacité des mesures

Le renseignement d'un TdB avec ses indicateurs permet de rendre compte de l'effort de gestion et de l'efficacité des mesures

GOUV-10

Encourager les acteurs à adhérer à la charte Natura 2000

Document contractuel listant des recommandations et des engagements de bonnes pratiques contribuant au maintien ou à la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site. L'adhésion des usagers à la charte est libre et volontaire

Synthèse des mesures de gestion

Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques (11)



Thème	Code	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques (SUIV)	Priorité
D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance	SUIV-1	Valoriser les données acquises localement sur les grands dauphins fréquentant les sites / Réaliser des campagnes d'observation complémentaires	1
	SUIV-2	Valoriser les données acquises localement sur les marsouins communs fréquentant les sites / Réaliser des campagnes d'observation complémentaires	2
	SUIV-3	Valoriser les données acquises localement sur les phoques fréquentant les sites	3
	SUIV-4	Réaliser une cartographie sonore au sein des sites	2
	SUIV-5	Actualiser la cartographie des habitats marins des sites	1
	SUIV-6	Actualiser l'évaluation de l'état de conservation des habitats rocheux des sites	1
	SUIV-7	Réaliser l'évaluation initiale de l'état de conservation des habitats meubles des sites	1
	SUIV-8	Identifier les bases de données ou des systèmes d'information utilisables	2
		Recueillir et centraliser les informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites Natura 2000	
	SUIV-9	Promouvoir auprès des porteurs de projet le dépôt des données issues des études d'impact sur le site internet DEPOBIO	2
	SUIV-10	Suivre les travaux issus de la Directive cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM)	2
	SUIV-11	Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin	3
		Soutenir des actions de veille et de sciences participatives sur le milieu marin (veille sur les Espèces Non Indigènes)	



SUIV-1

Valoriser les données acquises localement sur les mammifères marins fréquentant les sites / Réaliser des campagnes d'observation complémentaires

Poursuivre les suivis experts de mammifères marins et valoriser les données opportunistes des observations en mer

SUIV-5/6/7

Actualiser la cartographie des habitats marins du site / Actualiser l'évaluation de l'état de conservation des habitats rocheux des sites / Réaliser l'évaluation initiale de l'état de conservation des habitats meubles des sites

Améliorer et actualiser nos connaissances sur l'état de conservation et fonctions écologiques associées de l'ensemble des habitats des sites, meubles et rocheux ainsi que sur leur distribution, en particulier au-delà de 20m de profondeur

01

ACCUEIL et PROPOS INTRODUCTIFS

02

PRESENTATION du PROGRAMME de MESURES de GESTION du DOCUMENT d'OBJECTIFS

03

PRÉSENTATION de la CHARTE NATURA 2000

04

PROPOSITION de VALIDATION du PROGRAMME de MESURES, de la CHARTE et du DOCUMENT d'OBJECTIFS

05

DESIGNATION des STRUCTURES ANIMATRICES et INFORMATION sur les ETAPES à VENIR

06

QUESTIONS DIVERSES

Charte Natura 2000

- Un élément constitutif du DOCOB
- Un outil contractuel listant des recommandations et des engagements de bonnes pratiques
- L'adhésion des usagers à la charte est libre et volontaire
- La charte ne prévoit pas de contrepartie financière



Charte Natura 2000



RECOMMANDATION		ENGAGEMENT	
Volontaires et non contrôlables		Volontaires et contrôlables	
Des recommandations de portée générale	Des recommandations relatives à des activités	Des engagements de portée générale	Des engagements relatifs à des activités
« le signataire veille à »		« le signataire s'engage à »	
		=> Dans certains cas, la souscription à des « Engagements spécifiques à des activités, exonère l'évaluation d'incidence Natura 2000 » aussi appelé « Charte Warsmann »	

Ici sont concernées **les activités qui sont récurrentes, de petite envergure et de faible impact***. Les engagements consignent les conditions d'exercice de ces manifestations (périodes, fréquence, techniques, équipements...).

**Note DEB du 27 décembre 2012 « Dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 pour les activités pratiquées selon les engagements spécifiques définis par des chartes Natura 2000 » répondant à la Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives*

Charte Natura 2000

14 recommandations de portée générale

Il s'agit de recommandations d'ordre général qui ne sont **pas soumises à contrôle**.

Je veille à :

Prendre connaissance des enjeux et objectifs de gestion des sites Natura 2000, notamment sur le site internet : <http://reseau-manchemerduord.n2000.fr>

M'informer sur la réglementation encadrant mon activité ainsi que sur les règles de bonnes pratiques relative à mon activité en mer [...]

En cas de découverte d'un mammifère marin échoué, **contacter au plus vite le réseau national échouages** (7j/7) au 05 46 44 99 10 et ne pas y toucher qu'il soit vivant ou mort (risque de transmission de maladie)

Promouvoir les applications gratuites Nav&Co [...], OSBenMER [...] et **Fish&Click [...]**

Relayer l'information dont je dispose sur les sites Natura 2000 et être un **observateur actif**

Ramener mes déchets et évacuer ceux abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, etc.).

Signaler à l'administration compétente (DDTM de la Manche, ddtm-sml@manche.gouv.fr) et à l'animateur **tout engin de pêche perdu ou abandonné en mer ou sur le fond** (casier, filet...). Il peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).

Ne pas porter atteinte à l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur les lieux où j'exerce mon activité...

Dans le cas de structures associatives, commerciales ou autres personnes morales, **informer mes clients/adhérents/participants/personnels des enjeux du site Natura 2000** [...]

Contribuer autant que possible aux démarches de sciences participatives existantes, participer à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale sur les sites notamment en transmettant mes observations les plus intéressantes

Solliciter l'animateur Natura 2000 pour toute assistance utile à la bonne application de la charte Natura 2000 [...]

Contribuer à la sensibilisation des usagers des enjeux Natura 2000 sans jamais me substituer aux instances chargées de la protection, de la gestion et de la police

Signaler à l'animateur Natura 2000 toute pollution ou dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine anthropique ou naturelle, et tout projet d'aménagement d'infrastructures ou de loisirs prévu sur ces derniers

Prendre connaissance du label « pavillon bleu » des plages et des ports lauréats qui se situent à proximité des sites Natura 2000 (port de Diélette, port de Barneville Carteret et plage de la Potinière, Plage de Barneville, Plage cale John Hunter) et **veiller à y participer** en tant qu'utilisateur de ces espaces <https://pavillonbleu.org/criteres/guides-explicatifs.html>

Charte Natura 2000

6 engagements de portée générale

Il s'agit d'engagement d'ordre général qui **sont soumis à contrôle et qui ne concernent pas la réglementation déjà en vigueur** (ex. non dérangement intentionnel des mammifères marins, dépôt de déchets, etc.). Le signataire s'engage, au choix, sur tout ou partie d'entre eux, en cochant les cases correspondantes.

Je m'engage à :

- ☐ Dans le cas de collectivités, d'associations ou entreprises signataires, **prendre connaissance des enjeux et objectifs de gestion des sites Natura 2000 et les diffuser** aux administrés, membres associatifs, salariés, grand public, etc.

👉 *Point de contrôle : justificatifs d'éléments de communication et toutes autres actions en ce sens transmis à l'animateur Natura 2000 (bulletins municipaux, réseaux sociaux, lien internet <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr> à indiquer dans les outils de communications des structures et collectivités, panneaux d'informations à créer en lien avec l'animateur Natura 2000, etc.)*

- ☐ **Mener des actions qui permettent de ne pas polluer le milieu marin et de maintenir une bonne qualité de l'eau** (utilisation de produits biodégradables et écolabellisés, utilisation des bornes de rejet eau noire et eau grise dans les ports, etc.).

👉 *Point de contrôle : justificatifs d'utilisation des infrastructures portuaires, d'achat de produits biodégradables et écolabellisés, d'éléments de communication, etc., à transmettre à l'animateur Natura 2000.*

- ☐ **Participer à une ou plusieurs actions de sciences participatives**

👉 *Point de contrôle : justificatifs d'engagement et de participation aux actions de sciences participatives à transmettre à l'animateur Natura 2000.*

Charte Natura 2000

10 recommandations et 11 engagements relatifs à des activités

Activités concernées	Je veille à	Je m'engage à
Activités nautiques motorisés (bateaux, jet-ski, bouée tractée, parachute ascensionnel, flyboard, hoverboard, etc.)	✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale ✓ Minimiser l'impact sonore des véhicules nautiques motorisés [...] en limitant ma vitesse lorsque je navigue sur les sites Natura 2000	• Entre le 1er mai et le 30 septembre, ne pas pratiquer mon activité nautique motorisé au sein des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » • En tant que clubs ou associations, sensibiliser les pratiquants de jet-ski, bouée tractée, etc. aux pratiques respectueuses du milieu marin et aux recommandations générales de la charte Natura 2000 des sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » • Pour les navires, lors des sorties en mer, ne pas mouiller sur les récifs afin d'éviter de porter atteinte aux habitats fragiles des substrats rocheux (forêt de laminaires, etc.)
Activités nautiques non-motorisées (voiliers, surf, kitesurf, windsurf, stand up paddle, kayak, aviron de mer, etc.)	✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site...	• En tant que club, association ou école de voile, sensibiliser les pratiquants de surf, kitesurf, stand up paddle, etc. aux pratiques respectueuses du milieu marin et aux recommandations générales de la charte Natura 2000 des sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » • Pour les navires, lors des sorties en mer, ne pas mouiller sur les récifs afin d'éviter de porter atteinte aux habitats fragiles des substrats rocheux (forêt de laminaires, etc.)

Charte Natura 2000

10 recommandations et 11 engagements relatifs à des activités

Activités concernées	Je veille à	Je m'engage à
Plongée sous-marine, randonnée palmée, chasse sous-marine	✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site... ✓ En complément de la présente charte Natura 2000, prendre connaissance de la charte internationale du plongeur responsable « charte longitude 181 » (https://www.longitude181.org/la-charte)	• En tant que clubs ou associations, sensibiliser les pratiquants de plongée sous-marine, randonnée palmée, chasse sous-marine aux pratiques respectueuses du milieu marin et aux recommandations générales de la charte Natura 2000 des sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » • En tant que clubs ou associations, ramener les déchets flottants ou dans l'eau lors des sorties encadrées en s'assurant de la sécurité des pratiquants, ne pas utiliser d'objets jetables en plastique (gobelets, etc.) • Lors des sorties en mer encadrées, ne pas mouiller sur les récifs afin d'éviter de porter atteinte aux habitats fragiles des substrats rocheux (forêt de laminaires, etc.)
Survol d'aéronefs pilotés ou commandés à distance	✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site...	

Charte Natura 2000

10 recommandations et 11 engagements relatifs à des activités

Activités concernées	Je veille à	Je m'engage à
Pêche de loisir	✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site... ✓ Respecter la réglementation relative à la pêche au casier (immatriculation) et utiliser des engins flottants en matériaux écologiques (flotteurs en polyéthylène recyclé et recyclable en évitant le polystyrène qui se désagrège, hampe en bois/bambou)	• En tant que clubs ou associations, sensibiliser les pratiquants de pêche de loisirs aux pratiques respectueuses du milieu marin et aux recommandations générales de la charte au sein des sites • En tant que clubs ou associations, ramener les déchets flottants ou dans l'eau lors des sorties encadrées en s'assurant avant tout de la sécurité des pratiquants • Lors des sorties en mer, ne pas mouiller sur les récifs et privilégier les fonds meubles sableux afin d'éviter de porter atteinte aux habitats fragiles des substrats rocheux (forêt de laminaires, etc.)
Pêche professionnelle	✓ Récupérer les déchets collectés par les engins de pêche quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage ✓ Participer aux enquêtes relatives à la pêche professionnelle réalisées par le CRPMEM de Normandie, sachant que les données transmises restent anonymes et sont traitées de façon agrégée	Pas d'engagements (inclus dans les mesures spécifiques à la pêche professionnelle)

01

ACCUEIL et PROPOS INTRODUCTIFS

02

PRESENTATION du PROGRAMME de MESURES de GESTION du DOCUMENT d'OBJECTIFS

03

PRÉSENTATION de la CHARTE NATURA 2000

04

PROPOSITION de VALIDATION du PROGRAMME de MESURES, de la CHARTE et du DOCUMENT d'OBJECTIFS

05

DESIGNATION des STRUCTURES ANIMATRICES et INFORMATION sur les ETAPES à VENIR

06

QUESTIONS DIVERSES

01

ACCUEIL et PROPOS INTRODUCTIFS

02

PRESENTATION du PROGRAMME de MESURES de GESTION du DOCUMENT d'OBJECTIFS

03

PRÉSENTATION de la CHARTE NATURA 2000

04

PROPOSITION de VALIDATION du PROGRAMME de MESURES, de la CHARTE et du DOCUMENT d'OBJECTIFS

05

DESIGNATION des STRUCTURES ANIMATRICES et INFORMATION sur les ETAPES à VENIR

06

QUESTIONS DIVERSES

Structures animatrices proposées

**Office Français de
la Biodiversité**



Animateur principal

**Comité Régional des
Pêches Maritimes et
des Élevages Marins
de Normandie**



Co-animateur technique pêche professionnelle

Calendrier prévisionnel

2025/2026

- Validation du DOCOB en COPIL et choix du/des animateurs des sites Natura 2000
- Impression et diffusion du DOCOB (Tome 1 à 5)
- Approbation du DOCOB par arrêté préfectoral
- Démarrage de l'animation et mise en œuvre des premières mesures (priorité 1)

2026/2027

- Analyse de Risque « Espèces » relative à la pêche professionnelle
- Poursuite de la mise en œuvre des mesures de gestion et animation des sites

2029

- COPIL animation, 1^{er} bilan du DOCOB

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES (ETAT)									
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (caractérisation + année/réf)	Indéterminé 0	Mauvais 1	Moyen 2	Bon 3	Très bon 4	Score obtenu (année n)	Efficacité (score obtenu / score à atteindre)
x									
y									

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES (PRESSIONS)									
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (caractérisation + année/réf)	Indéterminé 0	Mauvais 1	Moyen 2	Bon 3	Très bon 4	Score obtenu (année n)	Efficacité (score obtenu / score à atteindre)
x									
y									

01

ACCUEIL et PROPOS INTRODUCTIFS

02

PRESENTATION du PROGRAMME de MESURES de GESTION du DOCUMENT d'OBJECTIFS

03

PRÉSENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

04

PROPOSITION de VALIDATION du PROGRAMME de MESURES, de la CHARTE et du DOCUMENT d'OBJECTIFS

05

DESIGNATION des STRUCTURES ANIMATRICES et INFORMATION sur les ETAPES à VENIR

06

QUESTIONS DIVERSES

Merci de votre attention